



**AVIS
SUR LA PROPOSITION DE POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LA VILLE DE MONTRÉAL**

ADOPTÉ LE 14 AVRIL 2005

Montréal 

Présentation

Le Conseil interculturel de Montréal tient d'abord à rappeler les propos contenus dans l'avis de son comité de travail sur le premier document préparé par un groupe-conseil de la ville de Montréal, paru le 2 juin 2003 et intitulé *Cadres, principe directeur et énoncé de politique culturelle*, à l'effet de reconnaître la qualité des réflexions développées et la pertinence des recommandations qui sont aujourd'hui reprises sous forme d'engagements à l'intérieur de la nouvelle proposition de politique de développement culturel de la Ville de Montréal.

Dans l'ensemble, ces premières recommandations prévoyaient que la Ville oriente sa politique en fonction des caractéristiques démographiques de Montréal et qu'elle s'assure que les communautés ethnoculturelles soient équitablement représentées au sein de toutes les instances décisionnelles ayant trait à la culture. De plus, la Ville était invitée à ne pas limiter le financement aux seuls organismes et s'assurer que, dans l'ensemble des institutions, groupes et activités culturelles qu'elle soutient, la représentation d'artistes de toutes origines soit assurée. La Ville devrait également faire un effort particulier pour s'assurer que les minorités visibles possèdent les moyens de contribuer aux arts, à la culture et à la qualité de vie dans tous les arrondissements. Enfin, la Ville devrait tenir compte de la diversité ethnoculturelle dans l'ensemble des lieux de diffusion culturels et principalement dans les maisons de la culture et le réseau des bibliothèques.

Dans le cadre de cette nouvelle proposition, ces derniers réitèrent que la culture joue un rôle majeur dans le domaine des relations interculturelles et soulignent à nouveau que le mandat du CIM vise précisément à donner son avis sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville.

Le présent avis comporte à la fois des commentaires et recommandations qui se regroupent autour des thèmes suivants :

- *Identité et intégration;*
- *Diversité culturelle et diversité ethnoculturelle;*
- *Démocratisation ;*
- *Bibliothèques et centres culturels;*
- *Financement des organismes culturels;*
- *Accommodement raisonnable;*
- *Autres sujets d'intervention.*

Avant d'aborder le contenu de ces différents sujets, les membres du CIM saluent d'abord la reconnaissance de Montréal comme ville cosmopolite où plus de 40% de ses citoyens sont d'origine autres que française ou britannique; une ville qui

héberge plus de 140 communautés ethnoculturelles distinctes; une ville où enfin, la diversité des quartiers et les activités de ces différentes communautés constituent un attrait culturel et touristique indéniable.

Dans ce contexte, ces derniers saluent également l'engagement de la Ville d'élaborer un programme d'aide financière aux événements culturels mettant en valeur la diversité ethnoculturelle montréalaise ainsi que le patrimoine et les traditions populaires des communautés ethnoculturelles. Le CIM appuie également la mention à l'effet que le succès d'une politique de développement culturel tient à une indispensable collaboration entre les arrondissements, les services centraux et les organismes comme le Conseil des arts de Montréal, les milieux culturels ainsi que les autres partenaires du secteur public et privé. De l'avis des membres du CIM, la place que prendront les communautés ethnoculturelles dans le développement culturel de la métropole dépendra de cette collaboration. Dès lors, il est à souhaiter une plus grande représentation des communautés ethnoculturelles au sein des instances municipales responsables du développement culturel.

Identité et intégration

D'entrée de jeu, les membres du CIM soulèvent quelques inquiétudes et préoccupations concernant certaines affirmations contenues dans le document telles que « *la réalisation de cette mission se traduira par un souci accru d'inclusion, particulièrement face aux jeunes et aux communautés ethnoculturelles*», (texte de présentation de la politique) ou encore, que « *l'intégration des communautés ethnoculturelles reste insuffisante*», (p. 16 du document). De l'avis des membres du CIM, ces affirmations doivent être mises en contexte et précisées. À cet égard, les membres estiment qu'il faut éviter toute rhétorique assimilationniste et croient qu'il serait ainsi préférable de s'en remettre aux dispositions prévues par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec prévoyant notamment :

Article 10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier un handicap.

Article 20. Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire.

Article 43. Les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe.

Pour les membres du CIM, et conformément à la définition des droits culturels contenue dans le projet de Charte montréalaise des droits et des responsabilités, il est important de rappeler que les droits culturels prévus à l'article 16 incluent forcément les droits identitaires des minorités ethnoculturelles de la métropole. À ce titre, le CIM estime que les Montréalaises et les Montréalais issus des communautés ethnoculturelles tiennent à préserver leurs héritages culturels tout en participant activement à l'offre de services culturels à Montréal par des manifestations artistiques et culturelles ouvertes et inclusives telles que les festivals Cari Fête, Vues d'Afrique, Fêtes créoles de Montréal et divers événements tels que les Bateaux dragon, la Semaine italienne, et autres. La politique culturelle de la Ville doit reconnaître cet apport et soutenir ces différentes manifestations.

Diversité culturelle et diversité ethnoculturelle

En second lieu, les membres du CIM soulèvent l'ambiguïté de certaines notions utilisées dans la proposition de politique référant, entre autres, à la définition de diversité culturelle et de diversité ethnoculturelle. Sachant que bien souvent ces notions sont confondues, il est important de bien saisir la distinction entre ces deux concepts. La diversité ethnoculturelle comprend une multiplicité de caractéristiques dont la diversité culturelle, la diversité linguistique, la diversité physiologique, la diversité de statut, pour ne nommer que celles-ci. À cet égard, l'ethnicité ne se réduit pas aux simples traits culturels mais comprend bien d'autres spécificités.

Dans une société pluraliste, la diversité ethnoculturelle est représentée par la pluralité des origines ancestrales et se caractérise par l'existence de minorités. Au Québec, la diversité ethnoculturelle se traduit par la cohabitation de diverses minorités, telles que les Chinois, les Arabophones, les Hispanophones, etc. Au sein de la diversité ethnoculturelle, la diversité culturelle se rattache à des valeurs, des modes de vie et des expressions artistiques, ceux-ci s'exprimant au moyen de productions et de services culturels, qui se retrouvent à travers les us, les valeurs et les arts de chaque communauté ethnoculturelle.

L'identité ethnique est reflétée dans le patrimoine culturel conservé par ces divers groupes ethnoculturels. Ainsi, les langues d'origine font partie intégrante de l'identité ethnique; la création littéraire, les arts d'interprétation folklorique ou traditionnelle tels que la musique, la danse et le théâtre sont également des symboles et des véhicules culturels propres à chaque groupe. Les restaurants constituent un autre aspect culturel (restauration chinoise, grecque, etc).

Démocratisation

La contribution des communautés ethnoculturelles au caractère cosmopolite et au rayonnement international de la Ville de Montréal sont mis en exergue de façon on ne peut plus claire dans cette proposition de politique. À ce sujet, les membres du CIM indiquent que la Ville de Montréal n'est pas une simple porte d'entrée des immigrants en Amérique du Nord mais demeure le lieu de prédilection dans la rétention des immigrants qui choisissent de vivre au Québec. De ce choix résultent des attentes qui ne sont pas souvent satisfaites autant dans l'épanouissement socio-professionnel que dans le domaine culturel.

Tout en reconnaissant l'apport de ces communautés, cette politique accuse un déséquilibre entre l'intérêt accordé aux vedettes et aux organismes qui se sont déjà imposés et le bassin dont ils proviennent. Une analyse approfondie s'impose pour connaître les raisons qui font qu'une bonne partie des immigrants se retrouve dans une situation d'exclusion culturelle. La faiblesse du pouvoir d'achat conduit certes à des choix mais aussi, l'enracinement des immigrants dans d'autres univers culturels dont les principales valeurs diffèrent de celles de l'Occident est une bonne piste à considérer.

En conséquence, le CIM recommande :

Que les intentions manifestées à l'égard des communautés ethnoculturelles soient matérialisées par des mesures concrètes qui commencent par la base afin d'en faire de véritables acteurs plutôt que de les réduire à un vaste marché potentiel de consommateurs de produits culturels.

Cette recommandation s'appuie sur le fait que le fil conducteur qui se dégage de cette politique culturelle semble privilégier l'esprit mercantiliste à l'intérieur comme vers l'extérieur à la place de la démocratisation du développement culturel. À tous égards, les arrondissements doivent ainsi être le creuset autour duquel il faut bâtir des initiatives visant la participation de la population de toutes les origines à la promotion de la culture.

Bibliothèques et centres culturels

Les bibliothèques sont un des premiers outils d'accès et de transmission des cultures et des patrimoines que l'on doit trouver dans un quartier. < Vitrites des œuvres du savoir, de la connaissance et de l'imagination, les bibliothèques contribuent à la compréhension du monde et *deviennent le point de départ de découvertes, de partages, d'appropriations et de créations*». (p.19 du document). Les membres du CIM partagent cet avis à l'effet que la bibliothèque demeure le lieu privilégié d'accès à la culture. Toutefois, les livres, l'accès aux technologies de l'information et les différents services d'animation qu'offrent les bibliothèques municipales ne sont pas encore adaptés ou ne reflètent pas souvent les besoins

de toutes ses clientèles, particulièrement les Montréalaises et Montréalais issus des communautés ethnoculturelles. À côté du plan de rattrapage nécessaire annoncé par la Ville dans son projet de politique de développement culturel, il est impérieux que la ville, en partenariat avec les arrondissements, élargisse le bassin de la clientèle fréquentant les bibliothèques municipales notamment par la planification d'activités et de services à l'intention des nouveaux arrivants.

Faire de la bibliothèque municipale un lieu véritablement communautaire, identitaire et patrimonial exige une prise en compte des besoins des différentes clientèles desservies. Le Conseil interculturel de Montréal déplore le manque d'efforts déployés en vue d'ajouter aux collections des différentes bibliothèques municipales des livres touchant le développement social, économique, politique et culturel des communautés culturelles à Montréal et au Québec. Tout comme nous déplorons le manque de livres en langues étrangères (autres que le français et l'anglais) dans différentes bibliothèques municipales où la présence des personnes d'origine immigrante ne maîtrisant ni le français ou l'anglais le justifie. Actuellement les bibliothèques touchent 700 000 abonnés. Dans les nouvelles bibliothèques, des efforts ont été faits pour répondre aux besoins des communautés ethnoculturelles. Cependant ces quelques nouvelles bibliothèques sont loin de répondre aux besoins de la population ethnoculturelle de Montréal. Encore une fois, ces citoyens représentent 40 % de la population montréalaise.

Enfin, il s'avère important et urgent que les bibliothèques s'adaptent à ces nouvelles clientèles en augmentant les collections en langue étrangère et en obtenant des documents sur les cultures, savoirs et savoir-faire des immigrants. Le plan de rattrapage proposé devrait mettre en priorité les services aux clientèles ethnoculturelles. Il devrait aussi favoriser les partenariats avec les écoles où l'on trouve une grande proportion des enfants provenant des communautés culturelles.

En conséquence, le CIM recommande :

Que les dispositions nécessaires soient prises afin de prévoir l'augmentation des collections dans les autres langues que le français ou l'anglais dans les bibliothèques municipales ainsi que la prise en compte des besoins des communautés ethnoculturelles dans la politique d'achats des bibliothèques municipales et l'élaboration des activités d'animation culturelle.

À cet égard, le CIM est bien au fait de la situation concernant les nombreuses demandes adressées à l'administration municipale au cours des dernières années visant à augmenter les collections dans le réseau des bibliothèques et des efforts qui lui ont été consacrés. Toutefois, le Conseil insiste à nouveau afin que dans le cadre du plan de rattrapage qui doit être mis en place avec l'avènement de Montréal comme capitale mondiale du livre et de l'inauguration de la nouvelle bibliothèque nationale du Québec, un pourcentage significatif des budgets prévus concernant l'achat de nouveaux livres tienne compte des besoins propres aux communautés ethnoculturelles.

De plus, selon les informations contenues dans différents rapports et constats, dont celui du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec, une constante demeure à l'effet que les populations immigrantes fréquentent très peu ces installations.

En conséquence, le CIM recommande :

Que la ville de Montréal procède à l'analyse de ces données afin d'élaborer une stratégie d'intervention susceptible de mieux rejoindre et intéresser les nouveaux arrivants.

À titre d'exemple, la remise d'une carte d'abonnement aux nouveaux arrivants pourrait être effectuée lors d'une séance d'information sur les services municipaux organisés à leur intention par la Ville de Montréal.

En ce qui concerne les centres culturels, identifiés et regroupant les Maisons de la culture de l'ancienne ville de Montréal et les autres établissements culturels des anciennes municipalités fusionnées, le CIM constate que les arrondissements sont maintenant responsables de la programmation et de l'animation de ces lieux de diffusion. Tout en favorisant la décentralisation de la culture vers les arrondissements, les membres du CIM considèrent que les centres culturels devraient mettre en évidence les artistes qui les habitent. Très souvent ces artistes ne sont pas connus et l'on ne soutient pas la jeune relève émergente de ces quartiers.

Sur le plan patrimonial et ethnoculturel, on ignore presque complètement l'apport de ces artistes à la culture de Montréal. On hésite trop souvent à accepter que ces artistes élaborant la culture des quartiers, représentent de nouvelles pistes d'enrichissement des cultures des arrondissements. Ces apports susciteraient la présence de nouvelles clientèles qui s'approprieraient des maisons de la culture comme lieu identitaire de leur culture. Il sera aussi intéressant que les maisons de la culture forment des comités consultatifs pour la programmation incluant des représentants des communautés ethnoculturelles.

En conséquence, le CIM recommande :

Que les arrondissements prévoient une programmation dont un minimum de 20% devrait être réservée aux artistes et associations ethnoculturelles pour développer la connaissance et les échanges avec les communautés ethnoculturelles.

Cet objectif de 20% repose notamment sur la représentation démographique des différentes communautés culturelles sur le territoire de la ville de Montréal qui dépasse désormais 40% de la population et vise, comme point de départ, à doubler les activités actuelles qui sont offertes par les communautés culturelles.

Que la Ville s'engage à poursuivre la démocratisation et la promotion des activités culturelles au sein de ses lieux de diffusion :

- a) en appuyant en priorité le travail d'initiation et de sensibilisation à la richesse artistique présente et offerte dans les arrondissements auprès des clientèles plus sensibles, notamment les jeunes et les communautés ethnoculturelles;**
- b) en poursuivant l'effort de communication auprès des citoyens au sujet des activités culturelles présentées sur l'ensemble du territoire;**
- c) en faisant mieux connaître les jeunes artistes professionnels et en appuyant la recherche artistique montréalaise (p. 23)**

Financement des organismes culturels

Le CIM salue l'engagement de la Ville à élaborer *«un programme d'aide financière aux événements culturels mettant en valeur la diversité ethnoculturelle montréalaise et le patrimoine et les traditions populaires des communautés ethnoculturelles»*.

Les membres du CIM saluent aussi la décision de la Ville de confirmer que le budget du Conseil des arts augmentera à 10 millions de dollars en 2005. Toutefois, considérant l'importance pour Montréal de favoriser une plus grande participation des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle de la métropole, nous souhaiterions voir une plus grande prise en compte de la diversité ethnoculturelle montréalaise par ce bailleur de fonds qu'est le Conseil des arts de Montréal.

Nous suggérons d'en faire une obligation contractuelle. Le financement des activités et productions culturelles des communautés ethnoculturelles qui sont au moins 30% des résidents de la Ville, devrait logiquement augmenter en proportion de la taille de cette population pour être équivalent à 30% du financement disponible soit, 3 millions de dollars.

Le CIM souhaite également que la ville continue d'appuyer les initiatives du Conseil des arts de Montréal visant à renforcer la participation des artistes et des membres de ces différentes communautés

Accommodement raisonnable

Le projet de charte montréalaise des droits et responsabilités prévoit à l'article 23c) un engagement de la ville à promouvoir, dans le cours des services municipaux qu'elle dispense, la disponibilité de mesures d'accommodement raisonnable destinées aux citoyens et aux citoyennes qui ont des besoins particuliers.

Dans ce contexte, le CIM incite la Ville de Montréal et ses arrondissements à adopter des mesures d'accommodement raisonnable à l'endroit des différentes communautés culturelles en vue d'améliorer l'accessibilité aux installations et services culturels offerts par la Ville et ses partenaires.

À cet égard, la question des pratiques religieuses à l'intérieur du concept de l'accommodement raisonnable constitue un enjeu très actuel auquel s'attardera le CIM au cours des prochains mois, notamment dans le cadre d'une demi-journée de sensibilisation et d'échange avec les élus et les cadres de direction de la ville de Montréal.

Autres sujets d'intervention

En plus de reprendre les commentaires et suggestions contenues dans son avis sur le patrimoine, le CIM juge utile de faire valoir ses commentaires et suggestions concernant les engagements suivants :

L'augmentation des ressources prévue pour le Centre d'histoire de Montréal à *l'engagement 9*, devrait être accompagnée d'un élargissement du mandat de cet organisme. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau patrimoine Montréal, prévue à *l'engagement 10*, il conviendrait de mettre en évidence quelques événements des communautés ethnoculturelles et faire en sorte que des représentants de ces communautés soient invités à y participer.

De plus, concernant *l'engagement 17* à l'effet que la ville s'engage à se doter d'une signalisation cohérente mettant en réseau et donnant la visibilité requise aux institutions, équipements, événements, œuvres d'art public et autres témoins significatifs de la culture et du patrimoine montréalais, les membres du CIM soulignent que l'image de la Ville de Montréal axée sur la diversité ethnoculturelle ne peut que s'améliorer et refléter davantage cette réalité, notamment par l'attribution à des rues, parcs et espaces publics de noms évocateurs pour les communautés ethnoculturelles.

À cet égard, le CIM salue les dernières initiatives de la Ville concernant l'inauguration de la Place de la Roumanie située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'angle des rues Roy et Sowell ou encore et du Parc Toussaint-Louverture situé dans le parc des Habitations Jeanne-Mance afin d'honorer la mémoire de celui qui fut le meneur de la révolte haïtienne contre l'esclavage. La Ville de Montréal compte déjà les parcs Mandela, Gandhi, Sousa-Mendes ainsi que diverses rues dont l'historique est toutefois peu connue si l'on réfère entre autres, à *l'avenue Karl-Lévêque*, dénommée ainsi en l'honneur d'un leader haïtien arrivé au Québec en 1960 très actif à l'association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) qui a milité en faveur de l'ouverture aux différentes ethnies. Autre exemple de lieu méconnu, la *rue Rufus-Rochead*, située près du Marché Atwater, a ainsi été désignée en souvenir de Rufus Nathaniel Rochead (1899-1981), un noir originaire de la Jamaïque qui, d'une taverne de la rue Saint-Antoine a créé le plus grand club de nuit de la ville.

Pendant cinquante ans, il a présenté au Rothead'Paradise, les plus grands noms du jazz, de rythm and blues et de soul comme les Oscar Peterson, Billie Holliday, Redd Fox, Ella Fitzgerald, Sammy Davis et Louis Armstrong. Le CIM ne peut que souscrire à de telles initiatives et compte même en susciter en demandant qu'on procède à l'inventaire des possibilités permettant d'augmenter de façon plus significative de telles dénominations.

Par ailleurs, concernant *l'engagement 30* à l'effet que la Ville se donne une politique linguistique considérant Montréal comme une métropole culturelle dont la langue commune est le français, tout en s'assurant que les services municipaux à l'intention des citoyens anglophones soient rendus dans leur langue, les membres du CIM notent l'intention de la ville de déposer le contenu d'une politique linguistique et entendent s'y intéresser de près lorsque cette politique sera rendue publique.

Plus loin, le CIM souhaite qu'une représentation adéquate des représentants des communautés culturelles soit prévue dans le cadre de la mise en place du Conseil consultatif sur la culture ainsi qu'à l'intérieur des différentes instances relevant des compétences de la Ville.

Enfin, concernant l'apport des communautés ethnoculturelles et le rayonnement internationale de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal invite la Ville de Montréal à mettre davantage à contribution les artistes des communautés ethnoculturelles ainsi que les différentes manifestations d'envergure de ces communautés comme ambassadeurs culturels de la métropole.

Les membres du comité de travail :

M. Frantz Benjamin

Mme Khatoune Témisjian

M. Guy Landry

M. Cyriaque Sumu, personne-ressource

M. Gilles Gosselin, secrétaire

Ont également participé à la rédaction de l'avis sur l'énoncé de politique culturelle, M. Pascual Delgado et M. Clarence Bayne